

# grOup

## Aire 4

à Besançon



L'aire 4, c'est le cortex moteur primaire.

“Nous rêvons d'un concert où tout le monde se mettrait de concert à effacer les zones de confidentialité comme chez Pôle Emploi,

Nous rêvons d'un monde où il y aurait de la pôle-dance chez pôle emploi.

Nous rêvons d'un espace des possibles où le monde se déconcerterait en singe lucide.

Si notre action ne se limite pas à la longueur de notre bras et qu'il existe bel et bien un principe de réaction en chaîne, retournons donc les espaces tranquillement mais sûrement et dansons comme des singes sur de la musique folle, c'est la seule issue !” (signé : OxypuT).



## Côté pratique

Aire 4, c'est un week-end par mois de janvier à juin, avec deux niveaux d'engagement possibles :

- Un projet avec comme aboutissement plusieurs restitutions (dont une lors du bal de Jours de danse 2020), pour 20 participants, 10h / week-end. Assiduité nécessaire sur la totalité du projet. Deux des places seront réservées au CA de grOup.
- Une version plus légère avec un training le samedi matin (10 participants, 3h le samedi, en compagnie des participants au projet de restitution).

### Les dates :

Week-end 1: 1-2 février

Week-end 2 : 29 février-1mars

Week-end 3 : 21-22 mars

Week-end 4 : 25-26 avril

Week-end 5 : 9-10 mai

Week-end 6 : 13-14 juin + JDD les 26-27-28 juin + diverses répétitions en soirée la semaine qui précède (à préciser)

les horaires sont :

le samedi : 10h30-13h30 + 15h-17h

le dimanche : 11h-13h + 14h-17h

### Les inscriptions :

On vous envoie un mail avec une question super bête :

- Pour le projet avec restitutions : mail d'inscription le 4/11 à 20h
- Pour le training : mail d'inscription le 6/11 à 20h

Les inscriptions sont prises par ordre de réception des réponses. Il n'est possible de s'inscrire qu'à un seul des volets.

### Les tarifs :

Pour le projet avec restitutions : 250 € (plusieurs chèques possibles)

Pour le training : 100 € (plusieurs chèques possibles)

Les inscriptions sont effectives à la réception de l'intégralité du règlement.